

ACTE SEPARÉ DE NOMINATION DU PRÉSIDENT

Le soussigné :

Monsieur DIABATE Mamadou,
Né le 19 Août 1988 à Divo en Côte D'ivoire (99),
De nationalité ivoirienne
Demeurant 30 Avenue Du Hazay - 95800 Cergy

Agissant en qualité de seul associé de la société **2MA CONSULTING**, Société par Actions simplifiées unipersonnelle au capital de 1000 euros, ayant son siège social 30 Avenue Du Hazay-95800 Cergy, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Pontoise (95),

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux, aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 octobre 2024 à Cergy qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 13, la nomination d'un Président par acte postérieur pour une durée limitée, ont procédé à cette nomination.

L'associé unique soussigné nomme en conséquence **Monsieur DIABATE Mamadou** aux fonctions de Président de la société pour une durée illimitée.

Monsieur DIABATE Mamadou accepte ces fonctions de Président déclare n'en exercer aucune autre et n'être frappé d'aucune des interdictions déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales; sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait en 3 exemplaires,
Cergy le 03 octobre 2024

M. DIABATE Mamadou
« bon pour acceptation des
fonctions de Président »

*bon pour acceptation
des fonctions de Président*

